



<https://mdel.mon.service-public.fr/inscription-listes-electorales.html>

Comment demander mon inscription sur les listes électorales ?

Ce service vous permet de demander votre inscription sur les listes électorales de votre commune.

Il est destiné aux **citoyens français habitant en France** souhaitant s'inscrire en ligne sur les listes électorales ainsi qu'aux **citoyens de l'Union Européenne résidant en France** souhaitant s'inscrire sur les listes électorales complémentaires pour les élections municipales ou européennes.

1. Connectez-vous sur mon.service-public.fr
2. Remplissez la démarche d'inscription sur les listes électorales
3. Joignez vos pièces justificatives numérisées
4. Suivez l'avancement de votre dossier sur mon.service-public.fr

Prévoyez environ **15 minutes** pour réaliser cette déclaration en ligne.

Dans quel cas utiliser ce service pour demander mon inscription ?

Ce service vous permet de demander votre inscription :

- Pour la **première fois** sur les listes électorales,
- Sur de nouvelles listes en cas de **déménagement** dans une autre commune, ou dans un autre arrondissement pour Paris, Lyon ou Marseille.
- Sur de nouvelles listes en cas de changement de commune d'attache, sous réserve de remplir les conditions d'inscription dans cette commune (qualité de contribuable depuis au moins **cinq ans** ou résidence de plus de six mois)

Remarque : Cette inscription ne concerne pas les jeunes ayant atteint l'âge de 18 ans, qui sont inscrits d'office en application des articles L. 11-1 et 11-2 du Code électoral), à l'exception des jeunes qui n'auraient pas été recensés ou qui l'auraient été trop tardivement ou de ceux qui auraient déménagé.

Attention : L'inscription sur les listes électorales est possible à tout moment de l'année mais la personne qui s'inscrit ne pourra voter qu'à partir du 1er mars de l'année suivante (après révision annuelle des listes électorales). **Pour pouvoir voter en 2014, il faut donc s'inscrire avant le 31 décembre 2013.**

Ma commune est-elle partenaire du dispositif ?

Pour vérifier si l'envoi électronique de votre demande d'inscription sur les listes électorales est disponible, veuillez renseigner le code postal de votre commune d'inscription dans le champs ci-dessous :

Code Postal (obligatoire)

Avant de commencer

Pour réaliser cette démarche, vous devez accompagner votre demande de certaines **pièces justificatives numérisées**. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter la [fiche d'aide à la numérisation de documents](#).

Pour les citoyens français :

- Un titre d'identité en cours de validité
- Un justificatif de domicile

Consultez le détail des documents à fournir pour un citoyen français en complément de votre demande

Pour les autres citoyens de l'Union Européenne :

- Un titre d'identité en cours de validité
- Un justificatif de domicile
- déclaration sur l'honneur mentionnant votre nationalité, votre adresse sur le territoire Français et que vous n'êtes pas déchu du droit de voter dans l'Etat dont vous êtes ressortissant.
Pour l'inscription sur les listes électorales complémentaires européennes, cette déclaration doit en outre mentionner :
 - d'une part, que vous n'exercerez pas votre droit de vote en France
 - d'autre part, le cas échéant, la localité ou la circonscription sur la liste électorale de laquelle vous avez été inscrit en dernier lieu dans un autre Etat de l'Union